

**Domaine Public**

**Avis de publicité préalable à la délivrance d’une autorisation**

**d’occupation du domaine public**

(En application de l’article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

**Objet** :

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur le Vieux Port, d’une dimension de 3 m² maximum et 1m90 de hauteur maximum, pour l’installation d’une structure type « guérite » fixée au sol, pour l’information et la vente de billets pour des promenades en mer, durant la période du 1er mai au 30 septembre 2024, au profit d’un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d’intérêt concurrente.

**Conditions de mise à disposition** :

Le candidat devra proposer l’installation d’une structure type « guérite » fixée au sol, pour l’information et la de vente de billets pour des promenades en mer, dans la limite de la surface mise à disposition soit, 3 m² maximum et 1m90 de hauteur maximum.

Le candidat s’engage à régler la redevance d’occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 150 euros par mois.

**Procédure** :

Toutes déclarations de manifestation d’intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) sous la forme d’un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande

- description des produits vendus

- Descriptif de l’installation et dimensions nécessaires + photo

- Attestation d’assurance

**Date limite de réception des réponses** : vendredi 17 novembre 2023 à 17h00

*Mise en ligne le 19 octobre 2023*